



SIS - SEC

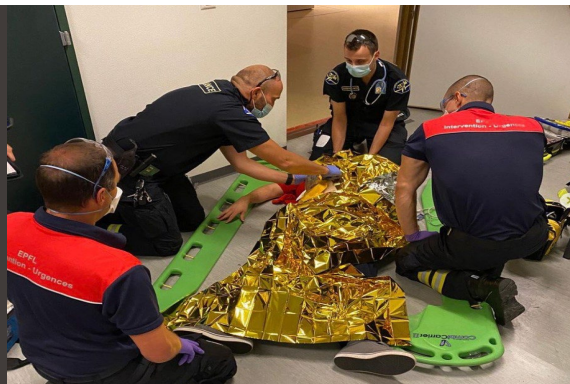
Service sécurité,
intervention et
sûreté

Octobre 2024

Domaine sécurité et exploitation

Service sécurité, intervention et sûreté - SIS

Sécurité
infrastructures et
événementielle



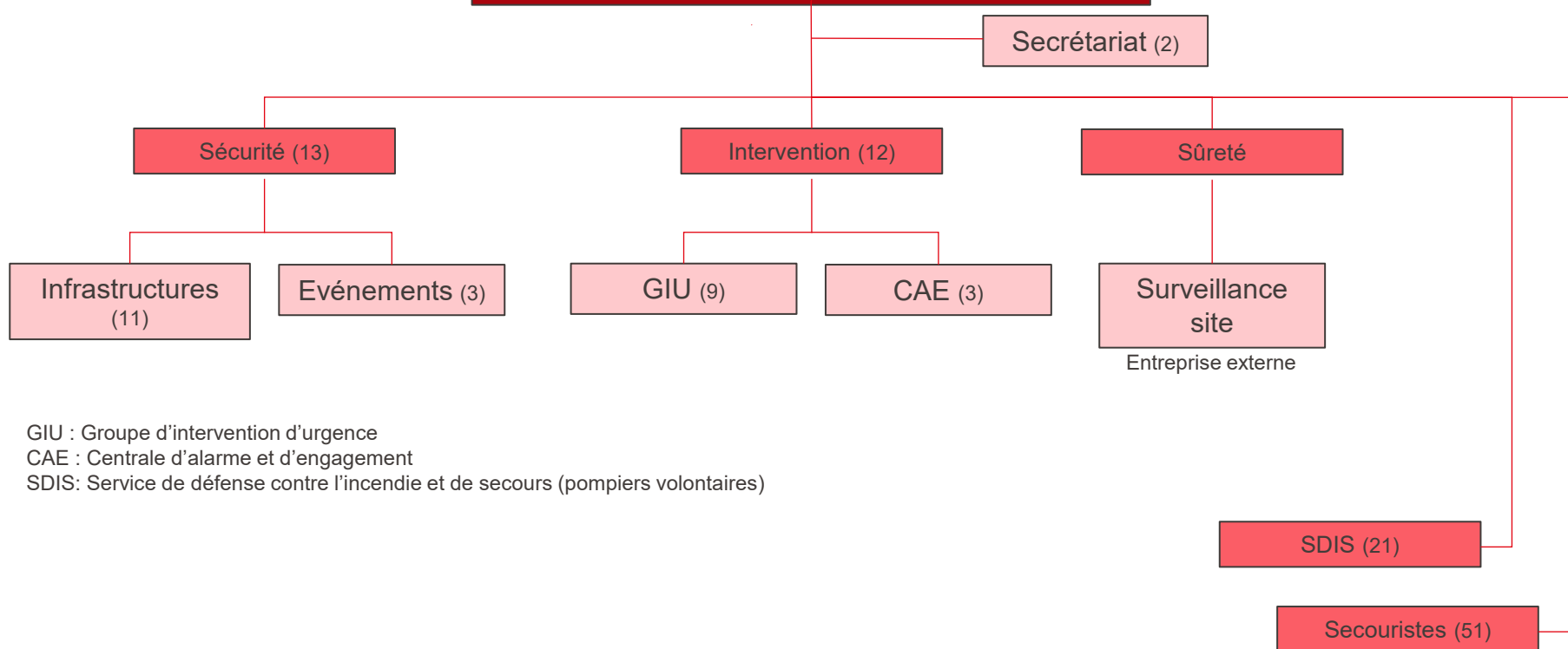
Sûreté



Intervention



Service Sécurité, intervention et sûreté (SIS) ⁽²⁸⁾



GIU : Groupe d'intervention d'urgence

CAE : Centrale d'alarme et d'engagement

SDIS: Service de défense contre l'incendie et de secours (pompiers volontaires)

PASCAL Pierre-Alain



Spécialiste risques, sécurité
et sûreté événementielle
STCC

TAVERNEY Arnaud



Spécialiste risques, sécurité
et sûreté événementielle
Campus EPFL

SAKIRI Lutfi

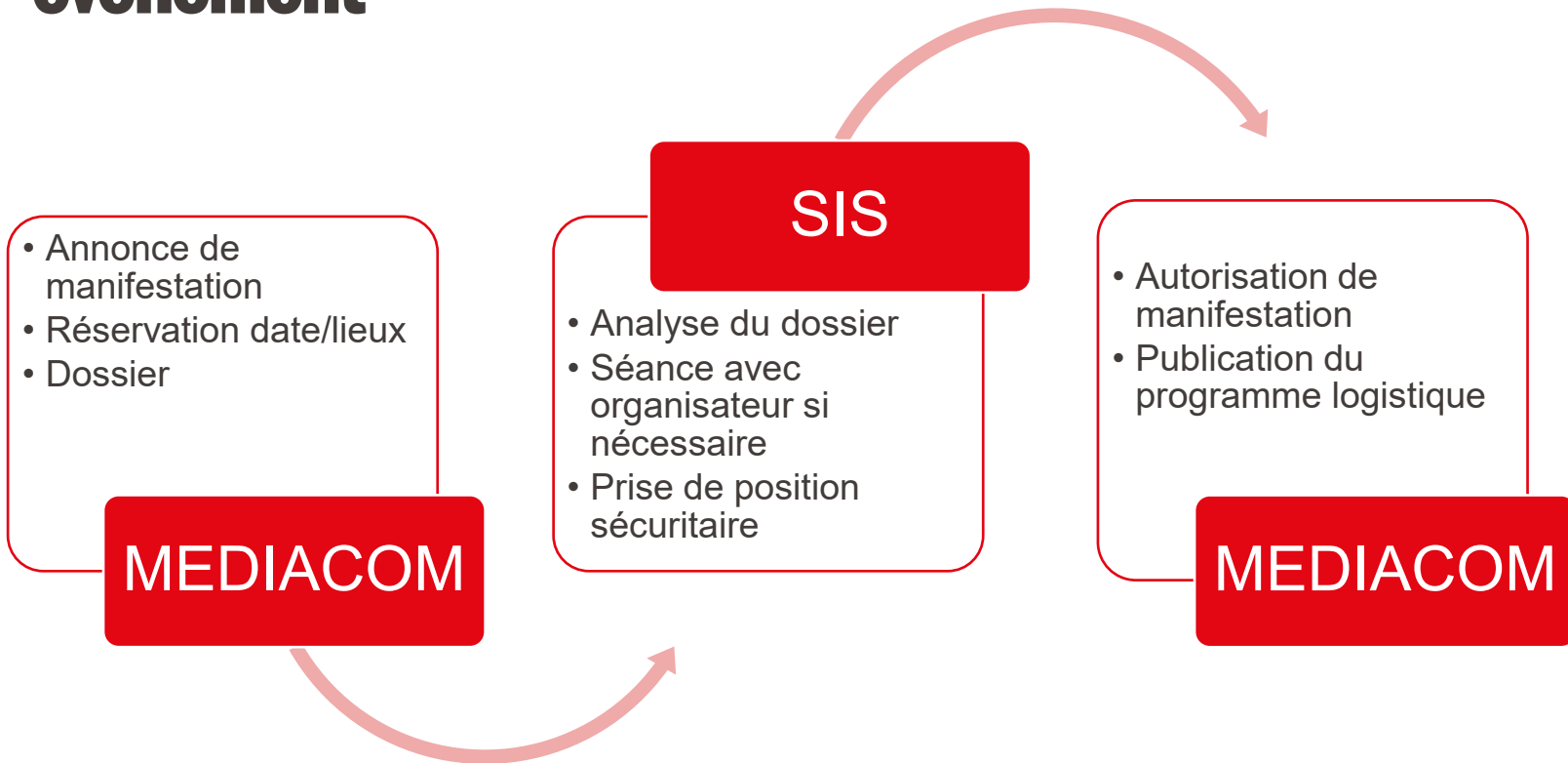


Spécialiste risques, sécurité
et sûreté événementielle

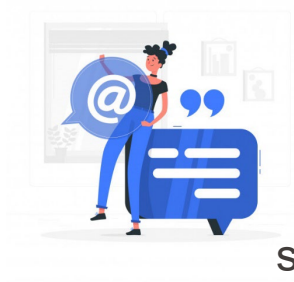
Art. 36h Loi fédérale sur les EPF

Les services de sécurité font appliquer le règlement intérieur et les droits d'accès et d'utilisation qui en découlent dans les bâtiments et sur le site non public de l'EPF ou de l'établissement de recherche concernés. Ils peuvent interroger des personnes et procéder à des contrôles d'identité. Ils peuvent en outre interpellier, contrôler et expulser les personnes qui contreviennent au règlement intérieur ou aux prescriptions d'exploitation.

Organiser un événement



Analyse du dossier



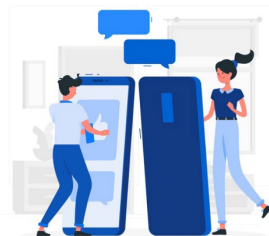
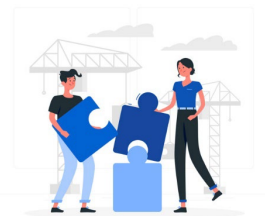
Aspects
sanitaires ?

Aspects
sécuritaires ?

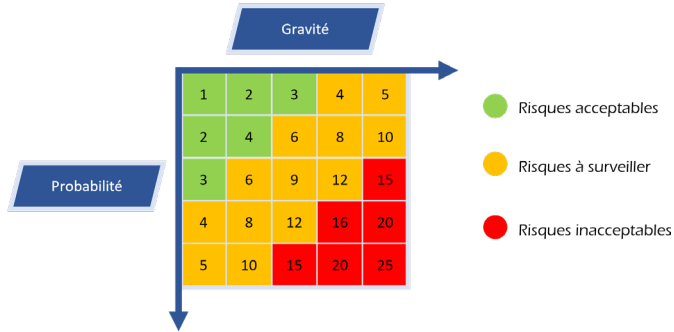
Aspects de
sûreté ?

Plans - Normes
AEAI respectées ?

Séances



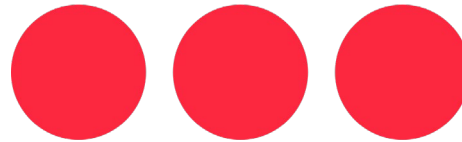
Prévention mise en place par le SIS



EPFL



SECOURISTE
FIRST AID



Securitas



Quel est le rôle de chacun ?

	Rôle du SIS	Rôle organisateur	Qui contacter ?	Responsabilité ?
Événements EPFL Cadre de conduite présent	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de risque - Mise en place de mesures préventives - Suivi cas éventuels - Lien avec autorités 	<ul style="list-style-type: none"> - Fait le lien avec le SIS - Remonte tout comportement particulier - Se tient à dispo du SIS 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre conduite SIS - Secouristes 	- Organisateur
Événements EPFL Cadre de conduite absent	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de risque - Mise en place de mesures préventives - Suivi cas éventuels - Lien avec autorités 	<ul style="list-style-type: none"> - Fait le lien avec le SIS - Remonte tout comportement particulier - Se tient à dispo du SIS 	<ul style="list-style-type: none"> - Secouristes si présents - CAE 	- Organisateur
Événement hors-EPFL et non reconnu par l'EPFL	<ul style="list-style-type: none"> - Disponible en tant que consultant pour la préparation d'un événement en cas de questions ou autre 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de risque - Mise en place de mesures préventives - Lien avec autorités 	<ul style="list-style-type: none"> - Police - 144 - 118 	- Organisateur

Ai-je l'obligation de faire remonter un cas ?

**Non. Par contre, il existe une obligation morale en tant qu'organisateur.
Il en va également de l'image de votre association et de l'EPFL**

Pourquoi mettre en place de la prévention si aucune mesure n'est entreprise en cas de problème ?

Appeler la police/le sis permet de vous libérer moralement et pénalement de la situation, en plus d'assurer à la victime une prise en charge professionnelle et un accès à des services d'aide aux victimes.

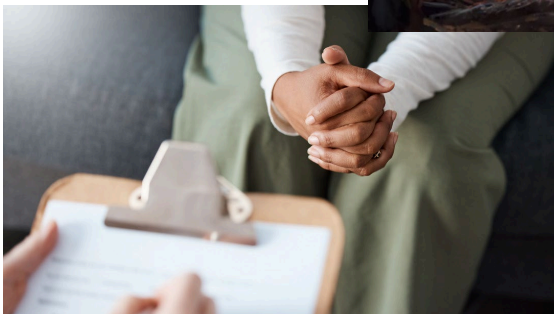


Une question de compétences et de responsabilité



Diffamation – CPP Art. 173

1. Quiconque, en s'adressant à un tiers, accuse une personne ou jette sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, quiconque propage une telle accusation ou un tel soupçon, est, sur plainte, puni d'une peine pécuniaire.
2. L'auteur n'encourt aucune peine s'il prouve que les allégations qu'il a articulées ou propagées sont **conformes à la vérité** ou qu'il a des raisons sérieuses de les tenir de bonne foi pour vraies.



Urgences sur le site de l'EPFL


Pour toutes les urgences

- Accident ou malaise
- Vol, effraction, vandalisme
- Accident de laboratoire
- Inondation, pollution
- ...

021 693 3000


Poste fixe: 115

En cas de feu ou d'explosion



Cassez la vitre et actionnez immédiatement un POUSSOIR INCENDIE


En l'absence de pousoir incendie, appelez les **POMPIERS** au **115**






Poste fixe
115
ou
021 693 3000
24h/24h


Accident Malaise
Grave ou bénin




Police Vol Effraction Vandalisme



Accident de laboratoire Biosécurité Radioprotection




Inondation Pollution



Panne technique
Ascenseur, chauffage, ventilation, sanitaire, électricité, contrôle d'accès, téléphone
24h/24h ☎ 021/693 4000

La Main Tendue
Écoute confidentielle et anonyme 24h/24h

Tél 143
La Main Tendue



APPELS D'URGENCE

Domaine Sécurité, Prévention et Santé - DSPS



Merci

SIS